

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
23 mai 2024

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024

Table des matières

Table des matières

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM.....	4
IV- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL.....	5
V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2024.....	5
VI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
Désignation d'un membre du conseil municipal au sein :.....	6
o Du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.....	6
o De la conférence intercommunale du logement.....	6
o Du conseil de l'école maternelle et élémentaire du Centre.....	6
o Du syndicat intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France	6
o De la commission paritaire des marchés d'approvisionnement	6
o De l'association de développement intercommunal des Blagis (ADIB)	6
Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession.	7
Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de concession.	10
VII- DOMAINE COMMUNAL.....	10
Approbation du transfert d'une convention de concession à long terme de deux places de stationnement du parking Charaire (niveau -2).....	10
VIII- HABITAT.....	13
Passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux – approbation de la convention bilatérale avec les bailleurs sociaux.	13
Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation des résidences Carnot et Pasteur.....	17

IX- PETITE ENFANCE.....	20
Partenariat avec la crèche Pom d’Api – approbation de la nouvelle convention.....	20
X- JEUNESSE - CULTURE	22
Coupons Enfants et Jeunes – adoption des nouvelles modalités à partir de la rentrée scolaire 2024.	22
Attribution d’un prix au lauréat dans le cadre du « Prix des lycéens de Sceaux 2024 ».	26
XI- RESSOURCES HUMAINES.....	28
Modifications du règlement intérieur de l’administration et du protocole de l’aménagement du temps de travail.	28
Adaptation du tableau des effectifs pour l’ensemble des filières.....	30
XII-AFFAIRES FINANCIÈRES.....	31
Révision du produit d’impôts attendu au titre de 2024 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l’Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».	32
Groupement de commandes avec Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres – approbation de la convention.	32
XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉES PAR LES GROUPES D’ÉLUS.....	33
Vœu présenté par le groupe Vivre à Sceaux pour une amélioration des liaisons entre pôles multimodaux.....	33
XIV- QUESTION DIVERSES	35
XV- COMMUNICATION DU MAIRE	36
XVI- DÉCISIONS DU MAIRE.....	37
XVII- QUESTIONS ORALES	37
Question orale de M. Fabrice BERNARD	37
Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES	38
Question orale de Mme Christiane GAUTIER.....	40

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 38 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, merci de bien vouloir prendre place. Je vais demander à M. Ossart de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Hugues OSSART

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Hugues Ossart
- ✓ Kinga Grege
- ✓ Jean-Christophe Dessanges

Sceaux, le 23 mai 2024

- ✓ Christiane Gautier
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Sabine Ngo Mahob, en retard, est arrivée à 19 h 48.
- ✓ Numa Isnard, absent.
- ✓ Nadine Lacroix, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Drancy.
- ✓ Maud Bonté, excusée, a donné pouvoir à Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Philippe Szykowski, excusé, a donné pouvoir à Liliane Wietzerbin

M. le maire

Merci, le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire

Mes chers collègues, M. Théophile Touny ayant déménagé et quitté Sceaux, il m'a fait parvenir sa démission de son poste de conseiller municipal. La majorité s'est en effet fixé pour règle qu'un élu ne résidant plus à Sceaux démissionne de son poste de conseiller municipal. C'est donc Mme Kinga Grege qui nous rejoint au sein du conseil municipal.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Applaudissements

V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2024

M. le maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2024.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

VI- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Désignation d'un membre du conseil municipal au sein :

- **Du conseil d'administration du centre communal d'action sociale**
- **De la conférence intercommunale du logement**
- **Du conseil de l'école maternelle et élémentaire du Centre**
- **Du syndicat intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France**
- **De la commission paritaire des marchés d'approvisionnement**
- **De l'association de développement intercommunal des Blagis (ADIB)**

M. le maire

Suite à la démission de M. Touny, nous devons désigner son successeur au sein d'un certain nombre d'organismes.

Je vous propose de voter à main levée. Si toutefois, l'un d'entre vous s'y oppose, nous voterons à bulletins secrets.

Êtes-vous d'accord pour procéder à ces désignations à main levée ? Puisqu'il n'y a pas d'oppositions, nous procéderons ainsi.

Il vous est proposé de remplacer M. Touny par Mme Grege au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, de la conférence intercommunale du logement, du conseil de l'école maternelle et élémentaire du Centre, du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France et de la commission paritaire des marchés d'approvisionnement.

Nous vous proposons par ailleurs de remplacer M. Touny par Mme Lacroix au sein de l'association de développement intercommunal des Blagis.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le maire

Nous passons au vote sur l'ensemble de ces désignations.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité des votants. (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, et M. Fabrice Bernard ne participent pas au vote)

Approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession.

Isabelle DRANCY

La délibération concerne l'approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de la concession.

La commission d'appel d'offres est compétente pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique. Il s'agit généralement de marchés de travaux ou de prestations de services.

La commission de concession est compétente pour les concessions de service public correspondant aux anciennes délégations de service public.

L'entrée en vigueur en 2019 du code de la commande publique a certes permis d'alléger les procédures, mais il est très concis sur le fonctionnement de ces commissions. Il nous a donc paru nécessaire d'élaborer ce règlement intérieur qui rappelle les compétences de la commission d'appel d'offres et de la commission de concession et fixe la composition et le rôle des membres de ces deux instances ainsi que les modalités de fonctionnement (quorum et confidentialité des débats et des éléments portés à la connaissance des membres des deux commissions).

Le règlement intérieur prévoit en outre les modalités d'organisation des débats et de vote des dossiers.

Nous vous proposons d'adopter ce règlement intérieur qui s'appliquera immédiatement pour les marchés à venir et les marchés en cours.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Madame Drancy, de cet exposé.

Mieux vaut tard que jamais pour la mise en place de ce règlement. J'en suis très heureux. On m'a en effet refusé l'accès à certains documents auxquels j'aurais dû avoir accès en tant que membre de la commission en s'appuyant sur l'absence de règlement intérieur.

Ce règlement intérieur existe depuis maintenant deux ans à Bourg-la-Reine et depuis un an à Fontenay-aux-Roses. C'était donc le moment de le faire.

Je vous propose un amendement que j'ai partagé avec mes collègues avant le conseil municipal. Je souhaiterais que les documents soient mis à disposition 10 jours calendaires avant la date prévue Sceaux, le 23 mai 2024

pour la réunion et non pas cinq jours francs comme cela est stipulé dans le règlement intérieur. Nous avons tous une activité professionnelle. J'estime que ce délai n'est pas suffisant pour examiner des documents complexes.

Isabelle DRANCY

Mieux vaut tard que jamais, ne veut rien dire. Ce règlement intérieur n'est pas obligatoire. Les seules règles obligatoires sont celles prévues par le code de la commande publique et le CGCT. Nous l'avons rédigé dans le souci de mieux travailler, mais il n'est absolument pas obligatoire.

Nous faisons des commissions permanentes au cours desquelles nous transmettons énormément d'éléments. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'élaborer ce règlement intérieur et nous sommes très au clair sur ces règles.

S'agissant des 10 jours calendaires, l'administration a déjà beaucoup de travail et les appels d'offres sont très nombreux. Pour vous faciliter le travail, dès que nous disposons de toutes les informations nécessaires, nous établissons un tableau synthétique et une note de présentation qui vous détaille tous les éléments du marché. Je vous rappelle que les notes sont toujours présentées sur le même modèle : caractéristiques et cadre du marché, entreprises soumissionnaires et les critères d'aide à la décision que sont le prix et les éléments techniques. Le service qui réalise ce travail est un petit service qui a beaucoup à faire. Un délai de 5 jours francs nous paraît être tout à fait correct.

Jean-Christophe DESSANGES

Les 10 jours calendaires ne portent pas sur l'analyse des offres, mais sur la transmission des documents fournis par les soumissionnaires. Les services disposent de ces documents bien avant les 10 jours calendaires. Il serait intéressant que nous puissions les étudier 10 jours avant la date de la réunion de la commission, quitte à recevoir l'analyse des services dans les cinq jours francs comme cela est stipulé au règlement intérieur. Cela nous permettrait de nous imprégner des offres et d'accompagner les services dans leur analyse.

Si vous le souhaitez, nous pouvons modifier l'amendement pour expliquer qu'il s'agit de la transmission des documents des soumissionnaires et que nous sommes d'accord sur les 5 jours calendaires pour faire une première analyse des dossiers.

Isabelle DRANCY

L'analyse des offres des entreprises soumissionnaires ne relève pas de la compétence de la commission d'appel d'offres. Au regard de l'analyse des services compétents, la commission prend une décision et vote. Il ne s'agit pas d'éplucher tous les documents que vous pouvez d'ailleurs consulter en mairie si vous le souhaitez. Il ne s'agit pas que chacun travaille dans son coin. Nous

ne sommes pas des spécialistes. Vous nous aviez demandé la dernière fois à avoir accès à certains documents et nous vous les avons mis à disposition.

M. le maire

Je crains donc que cet amendement ne prospère pas.

Liliane WIETZERBIN

Nous pourrions écrire que les documents seront transmis au plus tôt, sans forcément prendre un engagement. Plus tôt l'on nous transmet les documents et mieux c'est.

Isabelle DRANCY

Il est écrit dans le règlement intérieur qu'ils sont transmis au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion. Si nous pouvons faire mieux, nous le ferons.

Jean-Christophe DESSANGES

Aujourd'hui, c'est plutôt deux ou trois jours.

M. le maire

Il est écrit : *Les offres et candidatures des soumissionnaires pourront être consultées en mairie dans le délai de 5 jours compris entre la réception de la convocation et la tenue de la réunion.*

On peut enlever la mention des 5 jours et dire que les offres et candidatures des soumissionnaires pourront être consultées en mairie dans le délai compris entre la réception de la convocation et la tenue de la réunion. Si la convocation intervient suffisamment tôt, cela vous laisse un peu plus de temps.

Jean-Christophe DESSANGES

On peut croire au Père Noël.

M. le maire

Il faut toujours espérer. Nous sommes de grands naïfs.

Nous inscrivons cet amendement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission de concession.

M. le maire

Nous devons confirmer les représentants du conseil municipal au sein de la commission de concession. Les titulaires sont aujourd'hui M. Patrice Pattée, Mmes Florence Presson, Catherine Palpant, Axelle Poullier, M. Jean-Christophe Dessanges. Les suppléants sont MM. Philippe Tastes, Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Claire Vigneron, Maud Bonté.

S'il n'y a pas de changements, je vous propose de confirmer ces désignations.

Jean-Christophe DESSANGES

Monsieur le maire, Fabrice Bernard sera mon suppléant au sein de la commission de concession.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VII- DOMAINE COMMUNAL

Approbation du transfert d'une convention de concession à long terme de deux places de stationnement du parking Charaire (niveau -2).

Patrice PATTÉE

Cette délibération concerne une décision du conseil municipal du 11 juin 2020 par laquelle le titulaire du permis de construire sur le terrain du 82 rue Houdan, M. François-Xavier GUILLOIS, a obtenu une concession à long terme de deux places de stationnement dans le deuxième sous-sol du parking de l'îlot Charaire. Comme vous le savez, la réalisation d'un logement d'une superficie de plus de 30 m² exige en effet la création d'une place de stationnement attenante.

Il se trouve que M. François-Xavier GUILLOIS a cédé son permis de construire à Mme Soraya MARTEL, du cabinet MARTEL ARCHITECTURE. Il s'agit donc d'approuver le transfert de la convention de concession à long terme des deux places de stationnement accordées à M. GUILLOIS le 11 juin 2020 à Mme Soraya MARTEL dans les mêmes conditions économiques, soit 32 400 euros pour la durée de la convention (15 ans), soit un montant de 1 080 euros par place et par an.

M. le maire

Merci.

Sceaux, le 23 mai 2024

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Xavier TAMBY

Par parallélisme des formes, je voterai contre cette délibération, puisque j'avais voté contre en 2020. Pouvez-vous nous rappeler quels conditions, règles et principes président à la conclusion de conventions avec des particuliers ?

Fabrice BERNARD

Bonsoir, Monsieur le maire, bonsoir chers collègues.

Dans le prolongement de la question de M. Tamby, je m'étonne que la valeur attribuée à ces parkings en 2020 n'ait pas bougé. Ces mêmes parkings sont à nouveau cédés trois ans après la première convention, et je m'étonne de l'absence d'une clause d'indexation ou de révision de prix. Je ne pense pas que la valeur d'un parking à Sceaux soit stable sur trois ans. Je m'interroge donc sur le prix de ce transfert qui est strictement identique à celui de 2020.

Liliane WIETZEBIN

Deux choses me choquent. Pourquoi la Ville loue-t-elle deux places de parking à un particulier ou à une personne morale ? On ne sait pas trop si ce sont des personnes morales ou non. Pourquoi ces personnes ? Pourquoi ces places ? N'y a-t-il pas un besoin pour la Ville ? Comme en 2020, je suis assez surprise de ce principe.

Le montant m'interroge également. 1 000 euros par an, c'est une somme très faible. Cela représente 3 euros par jour. Sur 15 ans, c'est très faible, alors que cela donne sans doute de la valeur aux biens de ces personnes. Comment est-ce calculé ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je crois que nous sommes tous sur le même sujet. J'avais une question complémentaire, Monsieur Pattée. Cette concession est-elle entrée en vigueur en 2021 ? S'agit-il d'un transfert de la concession en cours, auquel cas elle devrait être au *pro rata temporis* ? Parce que l'on a l'impression que l'on repart sur une concession de 15 ans.

Les places sont-elles si nombreuses dans le deuxième sous-sol du parking Auchan que l'on puisse en laisser partir à des prix aussi intéressants, à 3 euros la place ?

Patrice PATTÉE

Le réaménagement de l'îlot Charaire dans les années 80 prévoyait la construction de deux niveaux de parking souterrain ; l'un public et l'autre privé permettant de répondre aux besoins des

logements créés. La Ville de Sceaux dispose au 2^e sous-sol de ce parking d'un certain nombre de places de stationnement qu'elle a acquises dans le cadre d'un bail à construction.

L'opération envisagée au 82 rue Houdan contribuant à l'amélioration de l'environnement de la rue piétonne, il nous paraît raisonnable, pour ne pas dire opportun, de faciliter sa réalisation en mettant à disposition les deux places de parking que la Ville a en stock.

S'agissant du prix, comme pour toute transaction immobilière entre la Ville et un particulier, nous sollicitons l'administration des Domaines qui procède à une analyse du marché. Le prix fixé, même s'il vous semble faible, correspond aux prix du marché. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un box, mais d'une place de stationnement. Et le loyer étant capitalisé, il n'y a pas d'indexation.

Il s'agit simplement d'approuver le transfert de la convention de concession à long terme accordée à M. GUILLOIS en 2020.

Jean-Christophe DESSANGES

Et sur la durée ?

Patrice PATTÉE

La convention est attachée au permis de construire.

Jean-Christophe DESSANGES

Ce n'était pas clair. S'il s'agit effectivement d'un transfert, je n'ai pas de problème de réévaluation.

Xavier TAMBY

De façon plus générale, quel est le cadre d'attribution et quelle est l'égalité de traitement entre les demandeurs ?

M. le maire

C'est une décision du maire, de soumettre cette proposition au conseil municipal, qui décide.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine

Lacroix, M. Hugues Ossart, Kinga Grege); 3 voix contre (MM. Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin); 4 abstentions (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard)

VIII- HABITAT

Passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux – approbation de la convention bilatérale avec les bailleurs sociaux.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Comme vous le savez, les bailleurs sociaux obtiennent des financements et garanties d'emprunts pour la construction ou la réhabilitation de programmes de logements de la part de différentes institutions (département, État, établissements publics territoriaux, ville, etc.). En contrepartie de ces garanties, ces institutions disposent d'un droit de réservation qui leur permet d'attribuer un certain nombre de logements.

La gestion des logements, jusqu'à présent faite en stock, reposait sur une identification des logements avec un fléchage précis et chaque réservataire connaissait les logements qu'il avait à disposition.

La loi ELAN de novembre 2018 et la loi 3DS ont modifié les modalités de gestion des droits de réservation des logements sociaux et rendent obligatoire la gestion en flux avec l'ambition d'apporter plus de souplesse et de flexibilité dans la gestion du parc social, de faciliter la mobilité résidentielle et de favoriser la mixité sociale.

Le bailleur devra, à la libération d'un logement, désigner le réservataire qui pourra en profiter.

Le calcul du nombre de logements est basé sur le taux de rotation, la durée restant des garanties d'emprunts et le volume qui était accordé à la ville de Sceaux. Ce calcul sert à définir les droits de suite, mais ces droits se transforment définitivement après un passage en commission d'attribution. À terme, il n'y aura donc plus de droits sur ces logements.

La Ville de Sceaux dispose de 101 droits de suite qui s'épuiseront progressivement. Il nous restera donc 6 logements à attribuer une seule fois jusqu'à l'extinction de ces garanties.

Vous disposez en annexe des quatre conventions que le maire signera avec les bailleurs sociaux de la ville. Elles ont toutes été élaborées sur la base du modèle proposé par l'AORIF.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention bilatérale avec les bailleurs sociaux relative au passage à la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux et d'autoriser le maire à signer les conventions avec chacun des bailleurs sociaux implantés sur la ville de Sceaux, à savoir RATP Habitat, Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, Hauts-de-Seine Habitat et SEQENS.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je veux juste bien comprendre – et ma question est vraiment sans arrière-pensée – quels sont les avantages et les inconvénients pour la ville de passer d'une gestion en stock à une gestion en flux ?

Liliane WIETZERBIN

J'imagine que nous n'avons pas le choix et que la loi ELAN l'impose.

J'ai deux questions. Je comprends que les bailleurs choisiront *in fine* le réservataire à qui seront attribués ces logements en flux. Sur quels critères décideront-ils de les attribuer à Sceaux ou à une autre ville ? Quel est le mode de fonctionnement ?

Par ailleurs, s'agissant des logements réservés à la ville de Sceaux, quels seront les critères d'attribution aux demandeurs ? Ces critères seront-ils les mêmes qu'aujourd'hui ? J'ai besoin de bien comprendre ces deux points pour savoir où l'on va par rapport au fonctionnement actuel.

Jean-Christophe DESSANGES

Je tiens à saluer une mesure de progrès que j'estime importante et qui a été adoptée par le gouvernement Philippe sous la présidence de M. Macron. Elle a été présentée en conseil des ministres le 4 avril 2018 par M. Jacques Mézard, alors ministre de la Cohésion des territoires.

Le décret 2020-145 a permis de mieux gérer la réservation des logements locatifs. C'est un progrès que je tiens à souligner et qui est à mettre à l'actif du gouvernement d'Édouard Philippe et du Président Macron. Ce décret a été pris sur le rapport de Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Il faut bien rappeler que c'est un symbole de l'engagement du gouvernement à garantir un accès équitable et efficace à ces logements pour les citoyens les plus vulnérables. Voilà l'intervention que je voulais faire. Je vous remercie.

M. le maire

Merci beaucoup.

Madame Holuigue-Lerouge, pouvez-vous apporter des précisions et des réponses sur les avantages et les inconvénients pour la ville de ce changement ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Pour la ville, il n'y a aucun avantage. C'est plutôt une contrainte. Il y a aura en revanche des inconvénients, puisqu'assez rapidement, nous n'aurons plus aucun logement disponible pour les personnes prioritaires ou pour les travailleurs essentiels ni même pour les travailleurs de Sceaux alors même que nous travaillons au rapprochement du lieu de travail et du lieu de vie. Nous n'aurons plus aucune flexibilité. C'est un fait certain. Je ne vois donc aucun avantage à cette réforme.

Pourquoi l'adopter ? Parce que c'est la loi. Nous sommes obligés de le faire. Nous subissons cette loi. Elle a par ailleurs d'autres inconvénients. Avec la gestion en stock, nous savions quelles étaient les attributions potentielles et nous pouvions par conséquent proposer des logements correspondant à la typologie des demandeurs. Là où nous avons un T5, nous aurons un T1 par exemple. Cela va nous enlever beaucoup de souplesse par rapport aux demandeurs.

Liliane WIETZERBIN

Et comment les logements seront-ils attribués ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Les dossiers des demandeurs seront examinés en commission d'attribution sur les mêmes critères qu'aujourd'hui. Cela ne change pas. Les critères de priorité et d'urgence restent les mêmes. Nous sommes un petit réservataire par rapport aux autres institutions. Nous avons 5 %, l'État a 30 % et le Département peut avoir jusqu'à 40 % selon les bailleurs. Cette réforme ne change pas grand-chose pour nous de ce point de vue, mais elle va limiter la flexibilité.

Liliane WIETZERBIN

Sur quelles bases le bailleur va-t-il attribuer un logement à tel ou tel réservataire ? Est-ce qu'il existe des règles écrites ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Pour l'instant, rien n'est écrit. La Ville va exprimer ses besoins, poser des questions et espérer avoir satisfaction, mais l'État passera en premier.

Xavier TAMBY

J'imagine que le propos de Roselyne Holuigue-Lerouge reflète assez largement l'opinion de la majorité municipale. Que se passerait-il si le conseil municipal votait majoritairement contre cette délibération ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Je pense que l'État nous ferait un procès. Nous sommes obligés de voter.

M. le maire

Contrairement à M. Dessanges, je ne pense pas que cette réforme soit un progrès. Je veux vous rappeler la manière dont fonctionne l'attribution d'un logement social. Les demandeurs pensent souvent que le maire est décisionnaire. Ce n'est pas le cas. Le maire ne fait que proposer à la commission d'attribution de chaque bailleur social des dossiers dans le cadre du contingent dont il dispose. Chaque logement est attribué à un réservataire. Lorsque ce logement se libère, le bailleur social demande au réservataire trois dossiers. Les réservataires peuvent être Action Logement, la Ville, le Département, la Région ou le territoire. Les droits de réservation sont attribués en fonction des financements apportés par chacun. La Ville dispose ainsi de droits de réservation en fonction des subventions allouées à la réalisation de l'opération immobilière et des garanties d'emprunt accordées.

La réforme met fin à ce système, ce qui ne contribue pas à inciter les maires à construire du logement social. Il semble y avoir un petit revirement du gouvernement avec le projet de loi du ministre Kasbarian qui prévoit un droit de veto du maire lors de la première attribution d'un nouveau logement. Ce n'est quand même pas extraordinaire.

Pourquoi cette réforme ? Parce que l'on ne fait pas confiance aux maires et que l'on craint un clientélisme électoral. C'est parfois le cas – c'est la vie locale –, mais dans l'ensemble, les maires ont une certaine conscience de l'intérêt général. Roselyne fait de ce point de vue un travail absolument remarquable. Elle analyse chaque dossier et reçoit les demandeurs. Tout ceci ne servira plus à rien et c'est finalement le préfet qui nous imposera les candidats. Depuis la mise en place du DALO, les préfets nous imposent une très large partie des habitants dans les logements qui se libèrent. Ce n'est pas propre à Sceaux. C'est vrai dans tout le département. Nous subissons.

Mais la situation serait encore pire si nous ne votions pas cette délibération. La Ville serait exclue des commissions d'attribution. Ce ne serait pas le cas pour la commission de la SEM, puisqu'elle est présidée par la Ville, mais ce serait le cas pour Hauts-de-Seine Habitat et SEQENS. Nous espérons, grâce au travail intelligent mené par Roselyne Holuigue-Lerouge auprès des bailleurs sociaux, promouvoir le dossier de candidats qu'il nous paraît important de loger à Sceaux, et notamment des personnes qui travaillent dans notre commune. Le rapprochement domicile travail nous semble en effet un élément important.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Si l'on ne signe pas ces conventions, plus personne ne peut avancer. Les bailleurs ont signé avec l'État et si l'un des acteurs de la chaîne refuse de signer, aucune attribution ne sera possible.

Xavier TAMBY

Excusez-moi, mais ce ne serait pas la première fois que l'on fait de la politique au conseil municipal. Vous avez déjà passé des arrêtés orthogonaux à la loi sur l'utilisation du glyphosate. Vous pourriez entrer en confrontation avec la sphère étatique. Vous le faites de façon très naturelle et j'ai presque envie de dire que c'est dans votre ADN d'adopter des budgets très limites sur le plan de la dette et du prélèvement fiscal. Je pense qu'il y a en l'occurrence un coup à jouer.

Pour tout vous dire, je n'avais pas compris toute la portée de cette réforme. J'ai mis un petit moment à rentrer dans le texte. Et le fait que vous le présentiez m'interrogeait. Je suis quand même assez soulagé par ce que vient de dire Roselyne. Je n'ai aucun intérêt politique dans cette affaire, mais si tout le conseil municipal votait contre, cela permettrait de faire de l'agit-prop et de montrer que ce dispositif est particulièrement stupide.

M. le maire

Cela fonctionne lorsque les maires sont unis et souhaitent aller dans le même sens. Les maires ne se sont pas particulièrement mobilisés sur ce sujet. C'est le cas sur d'autres sujets, mais pas sur celui-là et j'ai passé l'âge de jouer les Don Quichotte.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 29 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby) ; 2 abstentions (M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin).

Garantie d'emprunt accordée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation des résidences Carnot et Pasteur.**M. le maire**

Pour cette délibération, la séance sera présidée par M. Allardi.

Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Monique Pourcelot, Mme Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser, Mme Annie Bach et M. Philippe Laurent quittent la salle du conseil municipal à 20 h 25.

Jean-Philippe ALLARDI

La parole est Mme Drancy.

Isabelle DRANCY

Nous vous proposons que la Ville accorde sa garantie d'emprunt pour des prêts contractés par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour la réhabilitation de deux résidences.

Le tableau de la note de présentation vous résume les garanties d'emprunts accordées.

Pour la résidence du 11 avenue Carnot, la Ville apporte sa garantie pour deux prêts, l'un de 490 500 € et l'autre de 94 500 €. Il s'agit de prêts bonifiés via le livret A.

Pour la résidence du 26 rue Pasteur, la Ville apporte sa garantie pour un prêt de 162 000 €.

Puisqu'il s'agit de financer des travaux sur des logements sociaux, la Ville peut apporter une garantie à hauteur de 100 %. Ce sont pour l'essentiel des travaux de réhabilitation thermique : travaux d'isolation par l'extérieur des façades, changement des menuiseries extérieures, installation d'une VMC plus performante.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accorder à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat la garantie de la Ville à hauteur de 100 % pour ces emprunts, comme nous l'autorise le CGCT.

Jean-Philippe ALLARDI

C'est une délibération habituelle. Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Allardi.

Nous prenons acte de la prise en compte de certaines des préconisations de la chambre régionale des comptes contenues dans son dernier rapport sur la gestion de la ville de Sceaux, puisque le contrat de prêt a été fourni en annexe de la note de présentation.

Nous avons une question sur le montant total des prêts garantis par la Ville. Quels sont le montant de remboursement annuel et la durée de remboursement ?

Isabelle DRANCY

Soyons clairs, il ne s'agit pas d'un emprunt, mais d'une garantie d'emprunt. Il n'y a donc pas de décaissement de la Ville. Par ailleurs, pour chaque garantie d'emprunt, nous fournissons le contrat de prêt en annexe.

Enfin, la somme des garanties d'emprunts figure dans le compte financier unique qui vous est présenté chaque année. La somme des emprunts contractés par la SEM figure en outre dans le rapport d'activité de la SEM. La dernière édition de ce rapport vous a été présentée en juin 2023.

Pour mémoire, le montant des emprunts de la SEM s'élève à 55 millions d'euros pour un actif de pratiquement 90 millions d'euros. En juin prochain, nous vous soumettrons le rapport d'activité 2023.

S'agissant des encours, cela ne nous coûte rien, puisque la garantie de la Ville n'a jamais été actionnée.

Jean-Philippe ALLARDI

Je vous propose de passer au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Excusez-moi, mais Mme Drancy n'a pas répondu à ma question. J'entends bien que la garantie de la Ville ne sert qu'en cas de défaut de l'office HLM et j'espère qu'il n'y en aura jamais. Mais nous sommes ici pour évaluer le risque et les responsabilités auxquels la Ville pourrait faire face, nous voudrions donc savoir ce que ces 55 millions d'euros représentent en termes de remboursement annuel.

Jean-Philippe ALLARDI

Ce n'est pas l'objet de la délibération. Nous passons au vote.

Jean-Christophe DESSANGES

Je prends note que vous ne répondez pas à ma question.

Jean-Philippe ALLARDI

Absolument.

Isabelle DRANCY

On a une dette garantie pour 42 millions, soit une annuité moyenne de 695 000 euros. Cela figure à la page 101 du BP et c'est également en ligne sur le site de la Ville.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, c'est très utile.

Jean-Philippe ALLARDI

Tous ces renseignements étaient par conséquent trouvables.

Nous passons au vote sur les deux délibérations, l'une portant sur la résidence Carnot et l'autre sur la résidence Pasteur.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, Mme Monique Pourcelot, Mme Catherine Palpant, M. Konstantin Schallmoser, Mme Annie Bach et M. Philippe Laurent réintègrent la salle du conseil municipal à 20 h 32.

IX- PETITE ENFANCE

Partenariat avec la crèche Pom d'Api – approbation de la nouvelle convention.

Annie BACH

Cette délibération a pour objectif de renouveler la convention avec la crèche privée Pom d'Api gérée par l'entreprise Sogecrèche.

Nous souhaitons renouveler cette convention en apportant une participation financière de 2 000 euros par place, afin de conforter l'offre que nous proposons et que nous souhaitons maintenir.

La note de présentation revient également sur la fermeture de la crèche privée les Fripounnets qui n'a pas pu poursuivre son activité. Vous connaissez tous les problèmes que rencontrent les crèches et qui concernent aussi bien les crèches municipales que privées.

Je vous invite donc à voter le renouvellement de cette convention.

M. le maire

Merci, Madame Bach.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je voulais savoir si vous aviez plus d'éléments sur la fermeture de la crèche les Fripounnets.

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Bach.

En 2019, une convention de partenariat avait été signée avec les deux crèches Pom d'Api et Fripounnets qui permettait d'attribuer à la Ville 23 places.

Entre la fermeture de la crèche des Fripounnets en juillet dernier et la présente convention qui ne porte que sur 10 des 46 berceaux, la Ville perd finalement la possibilité d'offrir aux Scéens 13 places en crèche.

Pouvez-vous préciser le planning des ouvertures prochaines de places en crèche municipale ? Je vous remercie.

Annie BACH

La Ville disposait effectivement de 20 places dans la crèche Pom d'Api. À la suite de la fermeture d'une section, nous sommes passés de 20 à 10 places. Après réflexion, c'est le nombre de places que l'on souhaite maintenir. Cela permet de conforter notre offre et nous estimons que cela est suffisant. Pom d'Api a rencontré un certain nombre de problèmes, comme la crèche Les Fripounnets, et a dû fermer une section moyens/grands.

S'agissant de la crèche du Petit Chambord, les travaux n'ont pas encore commencé. Elle devrait ouvrir en 2026.

La crèche de la Gare ouvrira un peu avant, les travaux ayant pris un temps d'avance par rapport à ceux du Petit Chambord. Les places seront transférées sur la crèche de la rue Houdan qui jouxte le cimetière.

Monsieur Tamby, vous demandez des éléments sur la fermeture des Fripounnets. La réponse est simple. La crèche a rencontré des problèmes de personnel et d'équilibre financier. Elle a dû fermer. Il s'agit d'une crèche privée et nous n'interférons pas dans sa gestion.

M. le maire

Les Fripounnets ne parvenaient pas à trouver un équilibre financier en raison d'un nombre d'enfants accueillis assez faible et des familles qui étaient de moins en moins impliquées dans son fonctionnement. Les familles devaient en effet s'engager à passer une demi-journée par semaine avec les professionnelles. C'est un modèle qui fonctionnait il y a 20 ans ou 30 ans, mais qui ne fonctionne plus. Très peu d'enfants de Sceaux étaient accueillis dans cette crèche. Et les quelques enfants de Sceaux qui la fréquentaient ont été accueillis dans nos crèches municipales. La fermeture des Fripounnets n'a donc pas pénalisé les familles de Sceaux.

Pom d'Api, pour sa part, était une crèche associative dont l'équilibre financier n'a pas pu être maintenu en raison du non-renouvellement de la convention passée avec la préfecture des Hauts-de-Seine pour l'accueil des enfants du personnel préfectoral. Le nombre d'enfants accueillis a baissé et l'association ne s'en est pas remise.

L'équipement a été repris par une entreprise privée avec laquelle il est proposé de conventionner. Pour ce qui concerne les familles de Sceaux, cela ne diminue pas particulièrement l'offre. La crèche compte des familles de Sceaux pour lesquelles les entreprises payent des droits de réservation. C'est un système dans lequel la Ville ne maîtrise pas tout, mais cela ne veut pas dire que les enfants de Sceaux ne peuvent pas y être accueillis. Si leur employeur paye à la crèche privée des droits de réservation, les parents de Sceaux peuvent avoir une place pour leur enfant. Les 10 places dont nous parlons sont pour des familles qui ne disposent pas de ce type de réservation.

Le schéma directeur de la petite enfance a été mis à jour en 2021. Il prévoyait en effet l'ouverture du Petit Chambord plus tôt. L'opération s'avère beaucoup plus lourde et longue que prévu, mais en 2026, nous proposerons 230 places contre 210 aujourd'hui, en comptant la substitution de la crèche de la Gare par celle de la rue Houdan. Nous maintenons ce schéma directeur, mais il a pris un peu de retard.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- JEUNESSE – CULTURE

Coupons Enfants et Jeunes – adoption des nouvelles modalités à partir de la rentrée scolaire 2024.

Isabelle DRANCY

Nous vous proposons une délibération sur les nouvelles modalités d'attribution des coupons Enfants et Jeunes à compter de la rentrée scolaire 2024.

Depuis 2002, la Ville propose aux collégiens et lycéens, et notamment aux plus démunis, des aides financières pour s'inscrire à des associations sportives ou culturelles.

Le conseil municipal a adopté les conditions d'attribution du coupon Jeune destiné aux jeunes de 12 à 18 ans, résidant à Sceaux et bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF. Ce coupon Jeune s'élevait à 60 euros pour l'année.

Parallèlement à ce dispositif, la Ville a créé le coupon Enfant pour les enfants de 5 à 11 ans, domiciliés à Sceaux, et justifiant d'un quotient familial $\leq 1\ 000$ €. Le montant du coupon Enfant s'élevait entre 25 et 60 euros.

La Ville a constaté que le ratio coupons envoyés aux familles/coupons utilisés par les familles baissait ou stagnait, passant de 43 % à 36 % en moyenne.

En 2023, comme l'indique le rapport d'activités des services de la Ville, 328 familles ont été concernées par le dispositif des coupons Enfants, 478 coupons ont été adressés. Et seuls 142 ont été utilisés par les familles.

Ce dispositif n'étant plus aussi incitatif, nous vous proposons d'augmenter le quotient familial maximum pour bénéficier du coupon Enfant qui passerait de 1 000 € à 1 100 € et d'en augmenter le montant entre 30 € et 75 €.

Pour les coupons Jeunes, nous vous proposons de porter son montant à 75 € au lieu de 60 €.

Nous sollicitons en outre l'autorisation au maire à signer des conventions avec les structures partenaires.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Christiane GAUTIER

Merci, Madame Drancy.

Nous apprécions l'effort fait par la mairie pour inciter les familles les plus modestes à inscrire leurs enfants à des activités sportives ou culturelles.

Vous avez constaté un désintérêt pour les aides mises en place à destination des plus modestes et une baisse significative de leur utilisation par les familles. Vous proposez d'augmenter le montant de ces aides qui n'ont pas été réévaluées depuis 2008.

Après un rapide calcul, la revalorisation proposée ne semble pas rattraper les augmentations dues à l'inflation qui, cumulée depuis 2008, est estimée à plus de 31 %. Ainsi en tenant compte de la seule inflation, le coupon Jeune de 60 € en 2008 devrait au minimum passer à 79 €. Or, il ne passe qu'à 75 €. Si dans la même période, le coût des inscriptions a au minimum progressé de l'inflation, la mesure sera encore moins incitative. Ne pensez-vous pas que, pour plus d'efficacité, cette revalorisation doit au minimum tenir compte de l'inflation ?

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

J'ai plusieurs remarques à faire.

Effectivement, les montants n'ont pas été revalorisés depuis 2008, ce qui est un peu étonnant. Je pense qu'il faut aller bien au-delà de ce que vous proposez, et même au-delà de l'inflation, et ceci pour plusieurs raisons. En raison d'abord du coût que représente pour les familles l'inscription à

une activité sportive ou culturelle. L'inscription au judo par exemple coûte entre 200 et 210 € par enfant, ce qui représente une somme importante. Les subventions accordées aux associations n'ont par ailleurs pas augmenté depuis plusieurs années, ce qui ne contribue pas à faire diminuer les prix. Le nombre de coupons utilisés étant en diminution, l'enveloppe globale par coupon pourrait être plus importante, au moins dans un premier temps. Je vous invite par conséquent à aller plus loin dans l'augmentation de ces coupons.

Le deuxième point porte sur l'accessibilité. Pour les collégiens et lycéens, l'un des critères d'éligibilité pour l'octroi des coupons Jeunes, c'est d'être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire. Quid des enfants qui sont sur le point de quitter l'école ? On sait qu'un certain nombre d'entre eux décrochent et il serait dommage que ce dispositif ne soit pas accessible à ces jeunes. Pourquoi ne pas prendre en compte le quotient familial ou au moins s'assurer que les jeunes qui ne sont pas forcément scolarisés peuvent avoir accès au dispositif ? C'est peut-être déjà le cas, mais je pose la question.

Et je me dis aussi qu'il serait intéressant de faire une analyse genrée de l'utilisation de ces coupons. Lorsque les familles doivent faire un arbitrage, il me semble que les garçons sont en effet parfois prioritaires. Ce serait bien de disposer de cette analyse, puisque la Ville se prévaut d'une égalité d'accessibilité aux activités sportives et culturelles. Cela nous permettrait de voir s'il existe un biais. Il n'y en a peut-être pas, mais ce serait bien d'avoir cette analyse.

Dernier point, il faudrait faire davantage de communication. Je ne sais pas comment l'on peut mieux promouvoir ce dispositif auprès des familles. L'on pourrait peut-être s'appuyer sur les associations pour informer les familles. C'est un peu choquant que ces coupons ne soient pas davantage utilisés. Je me dis qu'il y a sans doute quelque chose à faire au niveau de l'information des familles.

Xavier TAMBY

Qu'est-ce qui vous fait penser que l'augmentation de cette aide sera davantage incitative ? N'existe-t-il pas des déterminants plus profonds qui expliqueraient cette décorrélation entre l'offre et la demande face au public cible ?

Une question accessoire, mais d'ordre budgétaire : quel est le coût estimatif de cette mesure ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Madame Drancy.

Je ne vais pas paraphraser ce que mes collègues ont déjà dit. Je regrette pour ma part un manque d'ambition sur ce dispositif pourtant intéressant et qui a presque 22 ans. Manque d'ambition sur les montants, manque d'ambition sur les conditions d'éligibilité. Et je rejoins mes collègues sur le fait qu'il y a beaucoup à faire.

Sceaux, le 23 mai 2024

J'aurais souhaité que l'on fixe un objectif de coupons à distribuer sur l'année. Et si cet objectif venait à être dépassé et nécessitait de revoir le budget, je m'engage, Monsieur le maire, à voter favorablement la modification du budget.

Sabine NGO MAHOB

À l'époque où l'on recevait ces coupons, en 2002 ou 2004, nous n'avions pas les difficultés que nous connaissons aujourd'hui avec les adolescents. Après 15 ans, il n'est pas facile de les amener à la MJC. On ne peut plus rien leur imposer. On reçoit les coupons, mais on ne peut pas les utiliser, parce qu'ils ne veulent rien faire. En revanche, on peut faire quelque chose pour les 5-11 ans, parce que les parents peuvent encore les emmener. Mais dès que les enfants ont plus de 14 ou 15 ans, ils ont la flemme. Et en plus, il y a TikTok. Même si l'on mettait les coupons à 1 000 €, ils ne seraient pas davantage utilisés, parce que les temps ont changé. On fait des trucs sur TikTok ou Snapchat et l'on n'a pas envie de faire du sport ou de faire du chant.

M. le maire

Madame Drancy, pouvez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

Isabelle DRANCY

Oui, quelques éléments généraux.

Ce dispositif n'est pas ambitieux. Il n'est pas suffisant. Il n'est pas indexé sur l'inflation, mais c'est pourtant un effort important que nous faisons, malgré le contexte. Si nous avions indexé le montant du coupon à la diminution de la DGF, nous l'aurions supprimé. Comparaison n'est pas raison. C'est un effort que nous faisons, parce que nous sommes conscients qu'il faut inciter les jeunes. Les finances des collectivités locales sont de plus en plus contraintes. Je vous rappelle que la DGF de Sceaux a été divisée par quatre et que l'on nous a supprimé les emplois aidés. Ce dispositif manque peut-être d'ambition, mais c'est une volonté politique affirmée qui correspond à nos besoins.

S'agissant de la communication, nous envoyons les coupons aux familles bénéficiaires accompagnés d'un courrier explicatif. Les principales associations sportives et culturelles de Sceaux relaient l'information, notamment en période d'inscription.

Comme Sabine l'a fait remarquer, les parents ont un pouvoir très incitatif auprès des plus jeunes enfants. Pour les plus grands, il y a une concurrence terrible avec les réseaux sociaux.

Ce dispositif est à l'initiative de la commune, mais il existe par ailleurs une aide du Département qui vient le compléter : le Pass 92 et le Pass 92 + pour les familles les plus modestes. Mises bout à bout, ces aides sont quand même substantielles.

S'agissant du coût pour la Ville, nous avons budgété environ 3 000 euros.

M. le maire

Je veux souligner que nous disposons du quotient familial de chaque famille dont les enfants fréquentent nos établissements scolaires et que nous envoyons les coupons Enfants par voie postale aux familles éligibles. On ne peut pas faire plus. Ce n'est pas le cas pour les coupons Jeunes puisque l'on n'a pas toujours l'information sur les revenus des familles.

J'ajoute que l'ensemble des structures de Sceaux jouent parfaitement le jeu et acceptent les coupons comme éléments de paiement. C'est un dispositif que nous avons mis en place à Sceaux et je ne suis pas certain que cela existe dans beaucoup d'autres villes. On peut toujours faire mieux, mais voyons déjà ce que donnent ces nouvelles modalités.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 abstention (M. Xavier Tamby).

Attribution d'un prix au lauréat dans le cadre du « Prix des lycéens de Sceaux 2024 ».**Jean-Philippe ALLARDI**

C'est désormais une délibération habituelle, puisqu'il s'agit de la sixième édition du Prix des lycéens de Sceaux. La délibération doit permettre au lauréat de toucher son prix.

Ce prix 2024 s'est tenu en partenariat avec le Roi Lire, les lycées Marie-Curie et Lakanal et son annexe Dupré. Nous avons une classe par établissement. C'est un engagement de tous les professeurs, des bibliothécaires et documentalistes et de la bibliothèque municipale.

Tous ces écrivains et jeunes sont accueillis au cinéma Trianon.

Les romans de quatre jeunes auteurs ont été présélectionnés. L'heureuse lauréate est Salma EL MOUMNI qui va percevoir un prix de 750 €.

Plusieurs élus ont assisté à ces rencontres. Nous avons rencontré des lycéens passionnés, extrêmement pertinents et engagés dans leurs échanges avec les auteurs.

M. le maire

Merci, Monsieur Allardi.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je ne serai pas très novateur par rapport aux années précédentes. Je suis évidemment vent debout contre cette délibération et contre le principe même qu'une commune finance la création artistique. La clause de compétence générale n'autorise pas tout. Sur le papier, sans doute, mais dans la réalité, je trouve cela extrêmement limite.

Par curiosité, j'ai jeté un coup d'œil sur les quatre bouquins. Je ne les ai évidemment pas lus, mais j'ai lu la quatrième de couverture. Je les avais tous lus les années précédentes, mais ça suffit. En gros, on présente aux lycéens un livre sur la drogue, un livre sur la psychiatrie défailante, un livre sur le déracinement d'une jeune immigrée marocaine, évidemment mal accueillie par des racistes français. C'est tellement gros que je ne ferai pas de commentaires.

Si l'on veut initier les lycéens d'aujourd'hui à la littérature, il faut leur apprendre les classiques et leur transmettre ce que la littérature française a pu offrir de mieux au monde.

M. le maire

Merci, mais on ne va pas faire un débat littéraire.

Jean-Philippe ALLARDI

Non, on ne va pas faire un débat littéraire. C'est toujours la même ritournelle. Vous pouvez nous la chanter tous les ans. Je vous rappelle que la littérature, c'est aussi de la création contemporaine. Les lycéens ont été passionnés par ces sujets de société, ne vous en déplaise.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane

*Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ;
I voix contre (M. Xavier Tamby).*

XI- RESSOURCES HUMAINES

Modifications du règlement intérieur de l'administration et du protocole de l'aménagement du temps de travail.

M. le maire

La dernière mise à jour du règlement intérieur de l'administration datait de décembre 2019 et celle du protocole relatif à l'aménagement du temps de travail de mai 2009.

Nous avons adapté le règlement intérieur de l'administration en fonction de certaines modifications réglementaires :

- ✓ les congés bonifiés,
- ✓ les heures supplémentaires,
- ✓ le temps partiel thérapeutique,
- ✓ le congé paternité et d'accueil de l'enfant,
- ✓ le congé d'adoption,
- ✓ l'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- ✓ le congé de présence parentale,
- ✓ le congé de proche aidant

Par ailleurs des ajouts sont proposés sur des thématiques qui n'apparaissaient pas auparavant notamment sur :

- ✓ les congés pour raisons de santé,
- ✓ le congé maternité,
- ✓ le congé parental,
- ✓ le droit de grève.

Enfin, des éléments ont été ajustés pour plus de précisions sur :

- ✓ le compte épargne temps,
- ✓ les autorisations spéciales d'absence notamment sur les aménagements liés à la maternité.

Il est par ailleurs proposé de compléter l'article 18 du règlement intérieur relatif à la courtoisie et à la tenue vestimentaire en précisant que le port d'un bermuda ou d'un short convenable est autorisé en cas de fortes chaleurs à l'exception des métiers nécessitant le port spécifique d'un équipement de protection individuelle.

S'agissant du guide des présences et absences, un certain nombre de dispositions ont été revues, notamment à l'égard des femmes concernées par des pathologies telles que l'endométriose ou des règles invalidantes.

Quelques collectivités ont d'ores et déjà mis en place cette possibilité. Nous vous proposons de le faire à Sceaux.

Pour les agentes concernées bénéficiant d'un justificatif médical émis par un médecin spécialiste, les dispositions proposées sont les suivantes :

- ✓ 1 jour de télétravail supplémentaire par mois au moment des règles et si l'agente en ressent le besoin,
- ✓ si cette organisation n'est pas possible, aménagement du temps de travail par la mise en place d'horaires adaptés sur une journée par mois si l'agente en ressent le besoin,
- ✓ si cette organisation n'est pas possible, aménagement du poste de travail, afin de favoriser l'alternance des stations assises/debout et réduire les efforts physiques sur une journée par mois si l'agente en ressent le besoin,
- ✓ si cette organisation n'est pas possible, mise en œuvre d'un jour par mois d'autorisation spéciale d'absence, si l'agente en ressent le besoin.

Nous rappelons que la mise en œuvre de ces dispositions reste conditionnée au respect de la continuité de service.

S'agissant des modifications portant sur l'aménagement du temps de travail, il s'agit de préciser que le temps d'habillage et de déshabillage et le temps de douche doivent être exclus du temps de travail sauf si le port d'un vêtement de travail est imposé par les textes législatifs et réglementaires.

Les jours de fractionnement n'étant par ailleurs pas attribués automatiquement, il convient de supprimer la phrase les concernant dans l'article 3.1 et l'annexe 2.

Enfin, l'article 3.5 relatif aux jours dits de pont fixe n'étant plus en vigueur à Sceaux, il convient de le supprimer.

Ces modifications ont reçu un avis favorable unanime du comité social territorial et des représentants des agents.

Est-ce qu'il y a des questions ou observations ?

Je pensais que les dispositions sur les règles invalidantes auraient suscité votre enthousiasme.

Fabrice BERNARD

Ces dispositions ont été votées à l'unanimité par le comité social territorial. Que voulez-vous que nous disions ?

M. le maire

Tout le monde n'est pas toujours respectueux du dialogue social.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour l'ensemble des filières.

M. le maire

Adaptations du tableau des effectifs liées à l'organisation des services (-1/+2)

Cette adaptation concerne le changement de qualification d'un agent au service Finances, mais elle porte pour l'essentiel sur la création d'un poste supplémentaire pour la maison France services. Cette structure rencontre un succès important et répond à une très forte demande, y compris des non-Scéens. Après réflexion, nous proposons de créer un poste supplémentaire pour maintenir une qualité d'accueil reconnue par les usagers.

Je rappelle que la maison France services de Sceaux est l'une des structures France services du département qui accueille le plus grand nombre d'usagers alors qu'elle n'a que deux ans d'existence. Nous saluons la qualité de l'aménagement de cet espace ainsi que la qualité de l'accueil de l'équipe qui mérite d'être renforcée.

Adaptations du tableau des effectifs liées à la mise à jour des effectifs (-39,115/+13)

Afin que le tableau des effectifs autorisés soit le plus possible en concordance avec le tableau des effectifs pourvus, j'ai demandé à entreprendre un nettoyage du tableau des effectifs autorisés, ce qui se traduit par la suppression de 39,115 postes et la création de 13 postes, soit en net une suppression de 26 postes.

Christiane GAUTIER

Une précision sur la suppression des postes de médecin et de psychologue. Je voulais savoir s'ils avaient été effectivement supprimés, parce qu'ils sont comptabilisés dans le tableau.

M. le maire

Je ne comprends pas.

Christiane GAUTIER

Vous indiquez la suppression de 0,5 poste d'un médecin.

M. le maire

C'était en plus de ce qui existe aujourd'hui. C'est une adaptation à la réalité de ce qui existe aujourd'hui et qui correspond aux besoins tels que nous les analysons aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que demain, il n'y aura pas à nouveau un demi-poste ici ou là. Et cette création de poste passera alors au conseil.

Christiane GAUTIER

Et dans le tableau des effectifs, on retrouve quand même les lignes qui concernent le médecin hors classe et le psychologue.

M. le maire

Il reste 0,5 poste de médecin hors classe. Il s'agit du tableau des effectifs consolidés proposé au vote.

Christiane GAUTIER

Le total général de la Ville en haut du tableau des effectifs est de 441,935 et il est de 449,935 au bas du tableau.

M. le maire

Celui du bas comprend les effectifs du CCAS.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

XII- AFFAIRES FINANCIÈRES

Révision du produit d'impôts attendu au titre de 2024 par le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux ».

Isabelle DRANCY

Nous avons voté un produit attendu pour le syndicat « Cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux » lors du budget 2024 d'un montant de 81 560,34 euros. Suite à la réunion de ce syndicat, le montant de la contribution a diminué et a été fixé à 73 186,04 euros.

Nous proposons d'en prendre acte et de voter cette modification.

M. le maire

Il faut préciser que cela n'a pas de conséquences sur le budget de la Ville. On fixe un produit et c'est l'administration fiscale qui le répercute sur les feuilles d'impôts. Ce sera donc un tout petit peu moins fort que ce qui avait été envisagé.

Xavier TAMBY

J'aurais pu faire la même remarque sur la délibération précédente sur le tableau des effectifs. Je n'ai pas d'avis technique sur cette délibération, mais je voterai contre, puisqu'elle se rattache au budget sur lequel je me suis exprimé défavorablement.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Hugues Ossart, Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin) ; 1 voix contre (M. Xavier Tamby).

Groupement de commandes avec Vallée Sud-Grand Paris et ses communes membres – approbation de la convention.

Isabelle DRANCY

Dans un souci de rationalisation, nous vous proposons de constituer un groupement de commandes avec Vallée Sud-Grand Paris et d'autoriser la signature d'une convention qui permettra de mutualiser les ressources, de dégager des économies financières, de simplifier les procédures et de réduire les délais.

Vous disposez en annexe de la convention-cadre.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore la matière sur laquelle portera ce groupement de commandes, mais cela pourrait être la fourniture de papier par exemple. Nous le faisons vraiment dans un objectif de rationalisation et pour ne pas être pris au dépourvu si le besoin s'en faisait sentir.

M. le maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSÉES PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Vœu présenté par le groupe Vivre à Sceaux pour une amélioration des liaisons entre pôles multimodaux.

Patrice PATTÉE

Pourquoi présentons-nous ce vœu ?

Île-de-France Mobilités lancera la semaine prochaine les premières réunions de concertation sur la restructuration du réseau des lignes de bus dans le cadre de la mise en service prochaine du premier tronçon de la nouvelle ligne du Grand Paris Express, à savoir la ligne M15 sud.

Cette mise en service se traduira par la création de nouvelles stations : Bagneux – Lucie Aubrac, Chatillon-Montrouge et Arcueil-Cachan.

Sceaux s'est toujours appuyée sur l'historique ligne de Sceaux, devenue RER B pour lequel les travaux de rénovation sont retardés de plusieurs années. Alstom a en effet informé la Région d'un retard de deux ans sur la livraison des premières rames MI20. Des travaux lourds sont par ailleurs

engagés et devraient durer plusieurs années sur l'infrastructure qui a souffert d'un manque d'investissement durant des dizaines d'années.

Il faut savoir que les nouvelles stations de la ligne 15 ne seront pas accessibles aux voitures. Les nouvelles gares ne prévoient pas de parking de rabattement. La seule façon d'y accéder sera la marche à pied, le vélo ou le bus. Il est prévu un dépose-minute, mais il sera impossible de stationner sa voiture.

Sceaux est aujourd'hui dans une situation difficile avec un RER qui dysfonctionne et qui dysfonctionnera encore durant plusieurs années. La mise en service de la première rame du MI20 interviendra en 2027, mais le renouvellement de toutes les rames prendra au moins 10 ans. Il faudra donc attendre 2037 pour avoir un RER B qui fonctionne correctement.

Devant ce constat, nous demandons par l'intermédiaire de ce vœu que les Scéens puissent profiter de ces nouvelles stations de métro. Les maires se sont mobilisés pour demander le prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Sceaux. Sachant que la gestation du prolongement de la ligne 4 jusqu'à Bagneux a duré 100 ans, on imagine que le prolongement jusqu'à Sceaux prendra un certain temps. Nous souhaitons donc bénéficier d'une bonne desserte de bus depuis le centre de Sceaux jusqu'à la station Bagneux-Lucie Aubrac.

Il se trouve que le réseau viaire est plutôt confortable, puisqu'il s'agit de la RD 77 qui part de l'hôtel Colbert jusqu'à Lucie Aubrac. Nous disposons d'une infrastructure qui peut supporter une ligne de bus de qualité. C'est pourquoi nous demandons le prolongement de la ligne 595, aujourd'hui en terminus à la station RER de Robinson. Cette ligne a l'avantage de desservir la Boursidière ainsi que le secteur Novéos de Clamart qui accueille le nouvel hôpital Marie Lannelongue.

Cette station Bagneux-Lucie Aubrac est stratégique, puisqu'elle permettra d'accéder très rapidement à Orly. La ligne 15 du métro est en effet une ligne automatique à haut niveau de service, tout comme la ligne 14, ce qui permettrait de rejoindre rapidement l'aéroport.

La Ville de Bagneux formule le même souhait, afin de raccorder le nouveau quartier des Mathurins aux lignes 15 et 4 du métro.

M. le maire

Merci pour cette présentation d'un dossier qui présente un enjeu extrêmement important pour la ville et les Scéens.

Qui souhaite intervenir ?

Liliane WIETZERBIN

On ne peut qu'être favorables à ce vœu. Merci de l'avoir présenté.

Sceaux, le 23 mai 2024

Au-delà de Bagneux, savez-vous si d'autres villes vont faire ce même type de vœu ?

M. le maire

Je sais que la ville de Bagneux souhaite la même chose, mais n'a pas encore voté de vœu. Si notre conseil municipal adopte ce vœu, je m'empresserai de le communiquer aux villes intéressées, afin qu'il puisse prospérer.

On est dans une situation assez compliquée. Île-de-France Mobilités considère que le prolongement d'une telle ligne poserait des problèmes insurmontables en raison de la saturation des centres bus. Il nous faudra donc avoir une action politique et collective pour faire aboutir cette demande. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin du vote du conseil municipal et nous espérons que les autres communes participeront.

Le prolongement de la ligne 595 ne devrait pas prendre plus d'une année. Il suffit d'installer des arrêts, alors que la prolongation de ligne 4 représente d'énormes travaux. On peut en parler pendant des décennies. Il faut donc être raisonnable. La ville de Sceaux a besoin d'être connectée à la ligne 15. Nous avons délibéré sur ce point il y a quelques années, mais je pense qu'il faut à nouveau voter en ce sens.

Jean-Christophe DESSANGES

Nous voterons ce vœu, mais pourquoi ce vœu ne s'adresse-t-il pas également à Vallée Sud-Grand Paris. Les transports relèvent de sa compétence et le trajet depuis Châtenay, Antony et jusqu'à la ligne 4 se trouve sur son territoire.

M. le maire

Vallée Sud-Grand Paris n'a pas de compétence sur ce type de réseau. C'est une autorité organisatrice des transports de deuxième niveau. Ce vœu s'adresse à Île-de-France Mobilités et je pense que VSGP le soutiendra.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XV- COMMUNICATION DU MAIRE

M. le maire

J'ai deux communications à vous faire.

La première concerne le congrès du Félibrige. Le week-end dernier a été une grande réussite pour notre Ville. Plusieurs centaines de personnes sont venues à Sceaux pour l'occasion. Je salue l'organisation remarquable de cet événement en collaboration avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Je voulais remercier tous celles et ceux qui ont participé à cette réussite : Jean-Philippe Allardi, les élus participants et surtout nos services municipaux, notamment le service de l'Action culturelle, le service Bâtiment, le service Communication et la Police municipale. Cela a représenté un très gros travail, mais je crois que les Scéens ont eu beaucoup de plaisir à participer à ces manifestations. Je voulais le souligner de façon solennelle devant le conseil municipal.

La deuxième communication concerne l'incendie survenu dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 mai dans le magasin Auchan Charaire. Cet incendie est dû aux intempéries qui ont causé une infiltration dont il est résulté un court-circuit dans une caisse. J'ai entendu dire qu'il s'agissait d'un attentat. Ce n'est pas le cas.

La Ville était présente sur place dès 4 h du matin avec Philippe Tastes, Valérie Dec pour la direction générale des services, Pascal Bastiao et les agents techniques d'astreinte. Nous avons fait en sorte que les pompiers travaillent de la meilleure manière possible. Les locataires du dessus ont dû évacuer leur logement. Ils ont été accompagnés avec le concours de l'hôtel Ibis et ont pu réintégrer leur logement quelques heures après.

Les objets ont été enlevés par la Ville dès que cela a été possible. La Place de Brühl a été nettoyée.

La durée de fermeture n'est pas connue précisément à ce jour, mais il est possible qu'elle soit de trois semaines et peut-être davantage, ce qui peut être source de difficultés pour certaines personnes.

Les services de la Ville ont donc renforcé l'accompagnement des seniors en proposant :

- ✓ un accompagnement dans les magasins de proximité avec le service de transport de la Croix Rouge ou tout autre service de transport dont la liste est disponible à l'Espace Seniors,
- ✓ le rappel de la possibilité de faire des courses en ligne avec l'aide de proches ou de faire appel à l'aide à domicile ou aux bénévoles informatiques,
- ✓ des permanences pour passer commande,
- ✓ la possibilité de mise en place du portage de repas,
- ✓ la possibilité de déjeuner au restaurant de la résidence autonomie du lundi au vendredi.

Nous allons suivre cela de près et nous ferons en sorte que celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer facilement puissent être aidés. Le service Seniors est en train de contacter les seniors du

centre-ville inscrits sur le registre des personnes isolées pour leur proposer les aides précitées. Nous restons par ailleurs en liaison étroite avec la direction d'Auchan.

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

M. le maire

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Fabrice BERNARD

Fabrice Bernard

Je reviens sur la mise en sécurité de la rue des Écoles, car je suis souvent interrogé par les habitants sur ce sujet.

Par un courrier en date du 16 avril 2024, vous informiez les riverains de la rue des Écoles de la reprise imminente des travaux sur le chantier du 7 rue des Écoles, lequel était interrompu depuis novembre 2023, à la suite de l'arrêté de péril que vous aviez publié.

Dans ce même courrier, vous évoquiez un délai de 10 à 12 semaines concernant la réalisation de ces mêmes travaux, c'est-à-dire la réalisation des fondations du futur immeuble ainsi que l'infrastructure jusqu'à la dalle basse du rez-de-chaussée.

Cette première phase de travaux terminée, une autre démarrera et concernera la reprise des fondations de l'immeuble du 9 rue des Écoles, fragilisé et objet de l'arrêté de péril. Cette deuxième phase de travaux aura donc pour objet de consolider la solidité de ce bâtiment et devrait permettre la réouverture d'une circulation normale dans cette rue tant pour les piétons que pour les véhicules.

Les habitants et riverains de cette rue subissent en effet quotidiennement les conséquences négatives de cette situation (impossibilité de circuler, nuisances liées à la mise en place du corridor, etc...), et ce depuis le mois de novembre 2023, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer lors des dernières séances du conseil municipal.

Aussi, compte tenu des dernières informations en votre possession concernant ce dossier, que pouvez-vous nous dire concernant la réalisation effective de ces travaux prévus il y a un mois ainsi que sur le délai dans lequel la rue des Écoles verra la levée des dispositifs de sécurité actuellement en place (circulation barrée, démontage du corridor, etc...) ?

Moi aussi, j'entends des choses assez délirantes. On parle par exemple de 2025.

M. le maire

Monsieur Bernard, je comprends tout à fait la gêne induite par le blocage de la rue pour les habitants riverains et les commerçants concernés. Néanmoins, en lien avec les experts et les propriétaires des immeubles, les considérations de sécurité de chacun doivent rester notre priorité.

Le chantier du 7 rue des Écoles a pu reprendre début mai, à la suite des avis favorables de l'expert du référé préventif et du bureau d'études structure missionné par la Ville.

À ce jour, la façade ancienne du 7 rue des Écoles a été entièrement protégée et le butonnage a été consolidé. La réalisation des fondations est en cours. Le planning prévisionnel permet d'évaluer la fin de cette première phase au cours de l'été.

Pour sécuriser l'immeuble du 9 rue des Écoles et la rue, il est ensuite impératif que le pignon du 9 rue des Écoles fasse l'objet de travaux de reprise en sous-œuvre.

Ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du propriétaire de l'immeuble et financés par lui.

Au regard des sommes qu'il a déjà avancées pour sécuriser l'immeuble et reloger les occupants, il est nécessaire que le tribunal statue sur les responsabilités et décide d'une provision. La mission d'expertise est en cours à ce sujet. Je ne vous cache pas qu'au-delà des considérations techniques, la demande de provision du propriétaire risque d'allonger encore les délais.

En l'état de la procédure, il n'est pas possible de connaître précisément sous quels délais le tribunal rendra une décision et donc d'établir un calendrier pour cette seconde étape de travaux. La Ville reste vigilante pour assurer la coordination de ces travaux. Je ne peux pas vous en dire davantage et j'en suis tout à fait désolé. C'est une situation qui ne nous ne fait pas plaisir.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES**Jean-Christophe DESSANGES**

Je souhaite attirer votre attention sur une question cruciale concernant l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), dont le lancement est prévu pour le 30 mai et qui se terminera le 4 juillet à 12 heures.

À moins de 11 jours de son lancement officiel, alors que l'on trouve sur le site Internet de la ville plus d'une centaine d'événements proposés par diverses organisations jusqu'au mois de juillet, on ne trouvait ce dimanche 19 mai, date de la rédaction de cette question orale, aucune information explicite sur cette enquête publique et les dates de rencontre avec le commissaire-enquêteur (le 5 juin, 18 juin et le 3 juillet), et ce malgré l'importance fondamentale du PLUi pour l'avenir de notre cadre de vie. Cette information est cependant bien disponible sur le site de Vallée Sud-Grand Paris.

Des réunions ont bien été organisées par l'établissement territorial Vallée Sud-Grand Paris en collaboration avec la ville de Sceaux, mais la participation des habitants de notre commune n'a pas dépassé 1 %, ce qui est particulièrement préoccupant. Par exemple, la réunion du 6 janvier 2022 avait rassemblé environ 25 participants, selon nos informations, réunion à laquelle a participé notre collègue, Maud bonté.

Aussi, je vous pose les questions suivantes :

Comment expliquez-vous un tel manque d'intérêt des Scéens pour les réunions d'information et de concertation liées à la définition du nouveau PLUi ? Est-ce dû à l'absence d'informations, des dates malheureuses ou au transfert de la compétence du PLU au territoire ?

Pourtant, certains citoyens impliqués et soucieux de l'avenir de notre ville se sont mobilisés lorsque nous avons publié le projet de PLUi sur les réseaux sociaux. Des oublis, voire des erreurs ont ainsi pu être mis à jour, au bénéfice de l'intérêt général.

Aussi, quelles actions concrètes la mairie prévoit-elle de mettre en œuvre, en plus de ce que prévoit la loi, pour accompagner cette enquête publique sur le PLUi et garantir qu'un maximum de citoyens soient informés, impliqués et puissent s'exprimer et contribuer sur ce sujet clé pour l'avenir de notre ville ?

Enfin, ne serait-il pas judicieux que la page urbanisme de la ville pointe vers le site de la consultation où se trouvent les informations actualisées du PLUi au lieu de renvoyer vers un site obsolète ?

Je vous remercie de votre attention et des éclaircissements que vous pourrez apporter à ce sujet.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges. Je veux vous dire que la Ville a relayé régulièrement les moments d'actualité relatifs à la procédure de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), au regard de l'avancement de la procédure.

L'ensemble des ateliers et réunions publiques ont ainsi fait l'objet d'une information sur le site internet, dans la newsletter et dans le Sceaux Magazine.

Je regrette comme vous la faible mobilisation du public aux ateliers organisés par Vallée Sud-Grand Paris en 2022 et en 2023. La participation fut également faible dans les autres communes. Un public plus important s'est réuni en juin 2023, lors de la réunion publique conclusive. On peut penser que les Scéens n'ont pas jugé important de se mobiliser, car il a été dit à plusieurs reprises que le PLUi reprendrait les principales dispositions du PLU actuel de Sceaux lequel semble correspondre aux souhaits d'une large majorité d'entre eux.

Un groupe de citoyens particulièrement intéressés s'est toutefois mobilisé sous la houlette de la Ville pour apporter des contributions à l'élaboration du document.

Sceaux, le 23 mai 2024

En ce qui concerne l'enquête publique, le site internet de la ville de Sceaux relaie les dates de l'enquête et des permanences ainsi que les modalités de participation, depuis que VSGP a communiqué à ce sujet, début mai.

Les affiches administratives sont en place sur les panneaux d'affichage de la Ville, depuis le 14 mai dernier et des flyers sont à disposition à l'accueil de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à la maison France Services. L'information sera également rappelée dans le Sceaux Mag du mois de juin, ainsi que dans les prochaines newsletters.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

En 2016, la Ville a acheté au Département, le château de l'Amiral. Ancienne propriété de l'EDF, désaffecté depuis plusieurs années, le site a été inclus dans l'appel à projets « Inventons la métropole » avec l'objectif de redynamiser le centre-ville, réaménager la place du général de Gaulle et réhabiliter le château de l'Amiral.

Une école des arts culinaires et un restaurant d'application devaient voir le jour sur le site de l'Amiral, projet de 11 millions d'euros financés par le groupe d'investisseurs Studialis.

Malheureusement, ce projet très attractif pour la ville, tant sur le plan économique que pour son rayonnement, plébiscité par les Scéens, a été abandonné par le groupe Studialis en mars 2020 à la suite du changement d'actionnaires et de la prise de contrôle par Téthys, le holding des Bettencourt-Meyers et l'office canadien des pensions le CPPIB.

Lors du conseil municipal du 6 octobre 2021, en réponse à ma question orale, vous avez donné les trois raisons principales de cet abandon : changement des actionnaires du Groupe, perturbations liées à la crise sanitaire, départ de toutes les équipes ayant travaillé sur le projet, ajoutant que les recours n'avaient peut-être même pas joué un rôle.

Pour le rachat de l'Amiral, la Ville a investi 4 millions d'euros auxquels s'ajoutent les frais de désamiantage, de démolition d'un bâtiment, et de création d'un parking de surface. Huit ans plus tard, le site sert de parking provisoire et la Ville travaille à la mise aux normes du bâtiment pour y installer un tiers-lieu dont vous estimez le coût des travaux à 3,5 millions d'euros pour la Ville.

Un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.

Or, l'Amiral devait être l'élément phare d'attractivité économique et de rayonnement devant attirer les habitants des villes voisines, afin qu'ils continuent de venir faire leurs courses à Sceaux.

Mes questions sont les suivantes :

- ✓ Pouvez-vous nous dire de quelle manière ce tiers-lieu pourrait être une force d'attraction pour nos visiteurs extérieurs ?

Sachant que la Ville est dans une situation financière délicate, que dorénavant, les 3,5 millions d'euros de travaux sont à sa charge, que vous devrez assumer la gestion du lieu, et qu'un tiers-lieu peut être déficitaire :

- ✓ Quel modèle économique envisagez-vous ?
- ✓ Quel plan de financement envisagez-vous ?
- ✓ La Ville gèrera-t-elle le tiers-lieu ou fera-t-elle appel à une société extérieure ?

M. le maire

Madame Gautier, lors de la démarche « Parlons ensemble du centre-ville », les Scéens se sont beaucoup exprimés sur le château de l'Amiral. L'organisation d'une dizaine de rencontres publiques au sein même du château au premier trimestre 2017 a été l'occasion pour de nombreux habitants de découvrir ce bâtiment, laissé à l'abandon par le Département pendant plus d'une dizaine d'années.

Pour les Scéens, l'acquisition du château de l'Amiral et sa maîtrise par la Ville représentent un enjeu majeur au regard de l'attachement presque sentimental des habitants pour cet édifice, de son importance patrimoniale, de ses qualités esthétiques et de son positionnement stratégique. Les habitants le conçoivent comme un lieu fédérateur du centre-ville, à la fois lieu ressource et lieu de rencontre, mais également lieu propice au bouillonnement des idées.

Les Scéens expriment en effet des attentes fortes en matière de lieux de convivialité en centre-ville, accessibles au plus grand nombre, notamment aux jeunes, mais également d'espaces de création et d'innovation. La vision des Scéens sur le château de l'Amiral était polymorphe et ne pouvait être réduite à un seul usage.

L'accueil d'une école de cuisine répondait à ces enjeux, en alliant lieu de formation et d'innovation et espaces de restauration. L'évolution de la gouvernance du porteur du projet (Galileo Studialis) et le contexte post-épidémique n'ont pas permis la concrétisation de ce projet.

Cette situation a conduit la Ville à rebondir sur un projet nouveau, respectueux de la parole exprimée par les Scéens en 2017 et finalement plus appropriable par les habitants et usagers que le projet précédent.

Il est en effet prévu de :

- ✓ Réhabiliter le château de l'Amiral, y compris le bâtiment annexe, et de l'ouvrir au public dans son ensemble ;
- ✓ Créer un square public, dans la continuité du château et de son ancien parc à la place du parking provisoire une fois l'opération sur l'ancien parking de Gaulle réalisée.

Le château de l'Amiral accueillera un tiers-lieu comprenant notamment :

- ✓ un lieu de café/restauration dans une gamme de prix accessible au plus grand nombre : il permettra d'offrir des espaces de convivialité, de travail et d'échange. Il sera attendu du gestionnaire qu'il développe une programmation événementielle (expositions, conférences, concerts, ateliers...) permettant de drainer un public élargi et de faire vivre le lieu ;
- ✓ des espaces accessibles aux associations, mais également pour l'organisation d'événements, de colloques, etc.

La Ville va assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation du château de l'Amiral, pour la partie clos et couvert. Le maître d'œuvre, Atelier MAD, vient d'être désigné, sur la base d'une enveloppe de travaux de 2 400 000 € HT, soit une opération d'un montant total de 3,5 millions d'euros TTC si l'on y ajoute les études, le curage et le désamiantage. Pour la réalisation de ces travaux, la Ville sollicitera des subventions auprès des partenaires publics et notamment de l'État au travers du fonds vert, la Région, le Département, et la Métropole du Grand Paris.

La gestion du lieu fera l'objet d'une délégation de service. Dans ce cadre, les intérieurs du château seront remis en l'état brut au délégataire, qui aura la charge de réaliser à ses frais, les travaux de second œuvre et de finition. Sa mission sera de gérer le lieu selon le cahier des charges fixé par la Ville et il versera une redevance pour l'usage du bâtiment. Le délégataire se rémunérera sur l'exploitation du tiers-lieu (recettes du café/restaurant, événements, et location d'espaces). Ce lieu pourra en effet être privatisé deux à trois jours par semaine par des entreprises, ce qui permettra d'assurer l'équilibre économique de l'opération. Nous reparlerons de ce dossier au fur et à mesure des réunions du conseil municipal.

Il est 21 h 47. C'est un record !

Applaudissements.

Ne vous réjouissez pas trop vite. La prochaine réunion sera sans doute un peu plus chargée. Nous devons examiner le compte financier unique et prendre également un certain nombre de délibérations. Préparez-vous à une soirée du 27 juin un peu plus longue pour notre et votre plus grand plaisir. Bonne soirée.

La séance du conseil municipal est levée à 21 h 47.